

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 12 juin 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Roland Garros à Grenade sur Garonne.

**Votants :**

**C3G :** Véronique MILLET, Thierry PORTES,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Anne-Sophie PILON, Charles de LASSUS SAINT-GENIES

**CCF :** Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Bouchra ROUYER,

**CCHT :** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Laurent ZANETTI, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK

**CCVA :** Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS,

**Absents ayant donné pouvoir :** Claude MARIN à Joël CAMART, Thierry ASTRUC à Jean-Michel JILIBERT

**Présent suppléant sans droit de vote :** Romain VANHECKE

**Secrétaire de séance :** Denis DULONG

**Domaine : Administration Générale**

**Délibération n°: 24-129**

**Objet : Délégation de compétences du Président aux 10 Vice-Présidents**

Monsieur le Président expose que première réunion de Bureau du 27 mai 2024 a permis, dans un esprit consensuel, à chaque Vice-Président de choisir sa délégation en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan. Les délégations font partie du pouvoir discrétionnaire du Président : cette information est présentée au Conseil Syndical, dans un souci de transparence, et par anticipation, pour lever toute ambiguïté, en cas de contrôle des instances européennes ou de la Cour des Comptes.

Les délégations attribuées lors du bureau du 27 mai 2024 à chaque Vice-Président en fonction des missions confiées au PETR Pays Tolosan :

1- **Administration générale et finances** : Joël CAMART, 1er Vice-Président.

En cas d'empêchement du Président, Monsieur Joël CAMART, a délégation permanente pour signer tout acte au nom du Président, signature qui devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Président ».

2- **Agriculture et Alimentation Durable** : Colette SOLDMAC, 2eme Vice-Présidente

3- **Culture et Patrimoine** : Daniel REGIS, 3ème Vice-Président

4- **Revitalisation des centres bourgs** : Patrick PLICQUE, 4ème Vice-Président

5- **Equipements structurants Accompagnement jeunesse** : Marie-Luce FOURCADE, 5ème Vice-Présidente

6- **Economie Touristique** : Véronique MILLET, 6ème Vice-Présidente

7- **Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale** : Mylène MONCERET, 7ème Vice-Présidente

8- **Transition Energétique, Développement Durable et concertation Citoyenne** : Anne-Sophie PILON, 8ème Vice-Présidente

9- **Contractualisation politiques territoriales** : Virginie CLAVEL, 9ème Vice-Présidente

10- **Transition écologique, Trame verte et bleue, Biodiversité** : François CODINE, 10ème Vice-Président

Les Vice-Présidents auront pour mission d'une part, de mener à bien la réflexion et la rédaction du projet de territoire pour la partie qui les concerne. D'autre part, ils recevront tous les porteurs de projet concernant leurs axes thématiques pour l'instruction et le suivi de leurs dossiers. Enfin, ils présideront, animeront et feront vivre les commissions thématiques dont ils ont la charge pour la partie qui les concerne.

Enfin, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans notamment son article L5211-9 confère le pouvoir au Président d'un Syndicat Mixte d'une délégation de fonction expresse sous forme d'arrêté. Dix arrêtés seront pris pour installer chaque Vice-Président dans sa délégation.

Les membres du Conseil Syndical du PETR Tolosan approuvent à l'unanimité les délégations confiées par le Président aux 10 Vice-Présidents.


L'exposé du Président entendu,

les membres du Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés les délégations de compétences aux vice-présidents telles que précisées ci-dessus.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 12 juin 2024

Le Président



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 12 juin 2024  
Au registre sont les signatures